



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

**DIRECTION DES ACTIONS
DE L'ETAT**

Bureau de l'environnement

-

ARRETE PREFECTORAL

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (SAGE) du Giessen et de la Liépvrette

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le code de l'environnement notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à 34 ;
- VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux ;
- VU l'arrêté interpréfectoral Bas-Rhin/Haut-Rhin du 13 juillet 2004 portant fixation du périmètre du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Giessen et de la Liépvrette et notamment son article 2 chargeant le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, du suivi de la procédure d'élaboration pour le compte de l'Etat ;
- VU les consultations effectuées et les avis émis ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin,

. / .

ARRETE**Article 1^{er} :**

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2006 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen - Liépvrette est modifié comme suit :

1- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**Titulaires****Suppléants****Sur proposition du Conseil Régional d'Alsace**

Mme Danièle MEYER

Sur proposition du Conseil général du Bas-Rhin

M. René HAAG

Sur proposition du Conseil Général du Haut-Rhin

M. Christian CHATON

Sur proposition du Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

M. Claude MICHEL

M. Fabien DUPONT

Sur proposition de la Communauté de Communes de SELESTAT

M. Charles ANDREA

Sur proposition de la Communauté des Communes du Canton de VILLÉ

M. Jean-Marc RIEBEL

Sur proposition de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Mme Agnès HENRICHS

Sur proposition de l'association départementale des maires du Bas-Rhin

M. Rémi ANTOINE-GRANDJEAN, maire d'URBEIS

M. Jean-Michel BASS, maire de LALAYE

M. André BOESCH, maire de SCHERWILLER

M. André CLAD, maire de SAINT-MARTIN

Mme Michèle CLAVER, maire de LA VANCELLE

M. André FRANTZ, maire de VILLÉ

M. Daniel GROSS, maire de SAINT-PIERRE-BOIS

Mme Marie-Anne KOENIG, adjoint au maire de SELESTAT

M. Maurice KUBLER, maire d'ALBÉ

M. Roland RENGERT, maire de NEUVE-EGLISE

M. Bernard SCHMITT, maire de DIEFFENBACH-AU-VAL

Sur proposition de l'association départementale des maires du Haut-Rhin

M. Pierrot HESTIN, adjoint au maire de LIEPVRE

M. Claude ABEL, maire de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

2- Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Représentant de la Chambre de Consommation d'Alsace

Mme Marguerite KOCH

Le reste sans changement.

Article 2 :

Tout membre titulaire qui ne dispose pas de suppléant a la possibilité de donner mandat à un autre membre du même collège.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin,

Le directeur régional de l'environnement,

Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Bas-Rhin,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

STRASBOURG, le 8 OCT 2008

LE PRÉFET,
Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAUTÉ

